

Première Synthèses

Informations

LA VAE EN 2006 AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI :

des délais plus courts pour obtenir le titre professionnel

En 2006, 8 900 dossiers de candidature à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience. 9 400 candidats se sont présentés à des épreuves. Près de 4 600 ont terminé leur parcours de validation avec l'obtention du titre complet, soit 44 % de plus qu'en 2005.

Les salariés sont de plus en plus nombreux à se présenter aux titres du ministère chargé de l'emploi par la voie de la VAE : ils représentent 37 % des candidats en 2006, contre 30 % en 2005. 67 % se présentent à des titres de niveau CAP-BEP, contre 70 % en 2005. Avec 37 % des candidats, les titres d'*assistant(e) de vie* restent prépondérants, mais leur part diminue aussi légèrement.

Depuis la mi-2006, les candidats présentent en une seule fois tous les certificats de compétences professionnels constituant le titre. Le changement de procédure a contribué à réduire les délais d'obtention du titre, mais il s'accompagne aussi d'échecs plus fréquents à l'examen final.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, consacre un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 1).

Le nombre de titres délivrés par VAE continue de progresser

En 2006, 8 900 dossiers de candidature à la VAE ont été jugés recevables pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi, soit 20 % de plus qu'en 2005. C'est la première étape dans le parcours d'un candidat à la VAE. Pour être recevable, un candidat doit justifier de trois ans d'expérience dans le domaine d'activité du titre visé.

9 360 candidats ont entamé ou poursuivi un parcours de validation en 2006. Certains d'entre eux avaient été déclarés recevables les années précédentes (encadré 2).

Près de 4 600 candidats ont terminé leur parcours en 2006 en obtenant un titre complet, soit 44 % de plus qu'en 2005. Cette progression est moins importante que l'année précédente : +86 % entre 2004 et 2005. Elle reste néanmoins la plus forte parmi les ministères certificateurs. Le nombre de titres du ministère chargé de l'emploi délivrés par la voie de la VAE est, en 2006, presque aussi élevé que celui des ministères chargés des affaires sociales et de la santé : 4 594 contre 5 013 (encadré 3).

Les titres peuvent être validés à l'AFPA ou dans les organismes de formation agréés par le ministère. La validation par les centres agréés reste encore faible en 2006 : un peu plus d'un candidat sur dix aux titres du

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CCP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée est au moins de trois ans.

Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées à un niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de certification professionnelle (CNCP).

LA PROCÉDURE DE VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : la moitié des titres proposés sont de niveau CAP-BEP (niveau V). Les titres sont composés de « certificats de compétences professionnelles » (CCP), dont le nombre varie de un à quatre.

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des méthodes de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident leurs épreuves, dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel.

Depuis 2006, des évolutions ont été mises en place visant à simplifier les procédures et écourter les délais d'accès aux titres. Jusqu'en 2005, les titres du ministère chargé de l'emploi pouvaient être obtenus par la VAE par capitalisation de CCP (certificats de compétences professionnelles) et après un entretien avec le jury pour les candidats ayant progressivement obtenu tous les CCP. Désormais, le candidat se présente directement devant le jury de validation qui lui attribue le titre visé dans sa globalité ou partiellement, sous la forme d'un ou plusieurs CCP. Le jury se prononce à l'issue d'un entretien avec le candidat, au vu des résultats de la mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée et d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP) renseigné par le candidat.

Une fois que leur dossier est jugé recevable par le ministère, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner, notamment par les centres de l'AFPA pour constituer leur dossier de synthèse, se préparer à l'entretien, et à la mise en situation professionnelle.

s'était très fortement accru : 170 titres avaient été présentés en 2005 et 70 en 2004. Le profil des candidats s'est donc moins diversifié en 2006 qu'en 2005.

Les hommes représentent un peu plus d'un tiers des candidats, à peine plus qu'en 2005, où leur part avait fortement augmenté. Présentés par deux candidats sur trois, les titres de niveau V (CAP-BEP) restent prépondérants, même si leur part régresse légèrement (tableau 2). Le titre d'*assistant(e) de vie* est le plus présenté : 37 % des candidats. Il recule néanmoins de cinq points par rapport à 2005 (tableau 3).

Les changements de procédure d'accès au titre réduisent les temps de parcours mais s'accompagnent d'échecs plus fréquents à l'entretien final

En 2006, les procédures d'accès aux titres du ministère chargé de l'emploi par la voie de la VAE ont été simplifiées (encadré 2). Jusqu'à la mi-2006, les candidats devaient valider chaque certificat de compétences professionnelles (CCP) puis se présenter à l'entretien final pour la validation complète du titre visé. Depuis le second semestre 2006, le candidat se présente directement devant le jury qui lui octroie le titre complet ou seulement une partie des CCP composant le titre.

Avant la mi 2006, les centres AFPA s'étaient progressivement organisés pour resserrer dans le temps les sessions de validation de CCP. Le changement de procédure mis en place progressivement par les différents centres AFPA, à partir de la mi-2006, devrait permettre de raccourcir nettement les délais d'obtention du titre. Ce raccour-

ministère chargé de l'emploi a obtenu son titre dans un centre agréé (tableau 1).

Des salariés de plus en plus nombreux

En 2006, un peu plus de six candidats sur dix étaient chômeurs au début de leur parcours. Il s'agit là d'une spécificité du ministère chargé de l'emploi : dans les autres ministères, les candidats sont plus souvent salariés. Le nombre de chômeurs entreprenant un parcours de VAE augmente toutefois moins en 2006 que le nombre de candidats salariés : +11 % de demandeurs d'emploi entre 2005 et 2006, contre +55 % de salariés. Les salariés représentent désormais

37 % des candidats, contre 30 % un an auparavant. Ceci peut s'expliquer par le travail d'information effectué par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), qui ont sensibilisé un grand nombre d'entreprises à la démarche de VAE dans un cadre collectif. Des grandes entreprises ont ainsi signé des conventions avec le Ministère.

Peu de titres nouveaux présentés en 2006

En 2006, 188 titres, sur près de 300 accessibles, ont été présentés par la voie de la VAE. C'est un peu plus qu'en 2005, année où le nombre de nouveaux titres

Tableau 1

La VAE au ministère chargé de l'emploi

	2004			2005			2006		
	AFPA	Centres agréés	Ensemble	AFPA	Centres agréés	Ensemble	AFPA	Centres agréés	Ensemble
Nombre de candidats recevables.....			5 200 ⁽¹⁾			7 363			8 855
Nombre de candidats ayant passé une épreuve (CCP ou entretien final) (2)	4 120	644	4 764	6 646	780	7 426	8 235	1 125	9 360
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet	1 542	179	1 721	2 885	306	3 191	4 058	536	4 594

(1) - Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé car le système d'information permettant la remontée du nombre de dossiers recevables ne s'est mis en place qu'au cours de l'année 2004.

(2) - Seules les données sur les candidats reçus pour l'entretien final sont comptabilisées pour les centres agréés. Ainsi, le nombre de candidats s'étant présenté à au moins un CCP a été estimé à partir de la part représentée par ces candidats dans le total des candidats se présentant dans les centres AFPA.

Source :
base certification
AFPA, DGEFP -
traitement Dares.

Tableau 2
Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE

En pourcentage

	2006			2005
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Statut des candidats				
Demandeurs d'emploi.....	60,7	64,0	62,9	70,3
Salariés	39,3	36,0	37,1	29,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge des candidats				
Moins de 30 ans	29,8	12,2	18,2	17,0
De 30 à 39 ans	34,2	29,5	31,1	31,0
De 40 à 49 ans	27,1	41,3	36,5	36,8
50 ans et plus	8,9	17,0	14,2	15,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau des titres présentés				
Niveau II	1,5	0,2	0,6	0,3
Niveau III	13,2	7,5	9,4	8,7
Niveau IV	22,3	23,4	23,1	21,5
Niveau V	63,0	68,9	66,9	69,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Titres présentés				
Services	43,7	94,2	77,0	76,2
<i>dont : assistant(e) de vie</i>	<i>1,5</i>	<i>55,1</i>	<i>36,7</i>	<i>41,8</i>
Industrie et bâtiment	56,3	5,8	23,0	23,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats.....	2 823	5 412	8 235	6 646

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2005 et 2006 à l'AFPA

Source : base certification AFPA, traitement Dares.

Tableau 3
Les titres les plus présentés en 2006

En pourcentage

	Part dans le nombre total de candidats	Rappel 2005
Assistant(e) de vie	36,7	41,8
Secrétaire assistante	5,5	7,0
Assistant(e) en comptabilité et gestion	3,5	3,6
Conducteur d'installations et de machines automatisées.....	2,9	1,5
Agent de restauration	2,8	2,1
Secrétaire comptable	2,3	3,0
Maçon	2,1	3,9
Assistant(e) de direction	2,1	1,0
Peintre en bâtiment	1,9	1,9
Formateur(trice) professionnel(le) d'adultes	1,7	1,8
Électricien d'équipement.....	1,4	1,1
Agent de propreté et d'hygiène.....	1,4	0,8
Agent de fabrication industrielle	1,4	1,9
Vendeur(euse) spécialisée en magasin	1,3	0,4
Encadrant technique d'insertion.....	1,2	0,7
Technicien(ne) de production sur lignes automatisées	1,1	0,2
Constructeur professionnel en voieries et réseaux.....	1,1	0,7
Conseiller(ère) service client à distance.....	1,1	0,9
Cuisinier(ère)	1,0	0,0
Autres titres	27,5	25,7
Total	100,0	100,0

Source :
base certification
AFPA,
traitement Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2005 et 2006 à l'AFPA.

Tableau 4
Délai entre l'accompagnement et l'obtention du titre

En pourcentage

	Ensemble	Obtention du titre			
		Candidats accompagnés en 2003	Candidats accompagnés en 2004	Candidats accompagnés en 2005	Candidats accompagnés au premier semestre 2006
Moins de 6 mois après l'accompagnement	17,3	12,2	13,3	20,6	24,0
Moins d'un an après l'accompagnement	24,2	20,7	21,9	29,3	
Moins de 2 ans après l'accompagnement	29,3	29,6	29,0		
Moins de 3 ans après l'accompagnement	32,8	32,8			

Source :
base certification
AFPA,
traitement Dares.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés avant le 1^{er} juillet 2006 (resp. le 1^{er} janvier 2006, le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2004) pour les candidats ayant obtenu le titre moins de six mois (resp. un an, deux ans et trois ans) après l'accompagnement.

Tableau 5
Taux de réussite aux épreuves de validation

En pourcentage

	Taux de réussite		
	2004	2005	2006
Épreuves de Certificat de Compétences Professionnelles	79,4	79,3	76,4
Services	78,7	78,1	75,9
<i>dont : assistant(e) de vie.....</i>	<i>79,7</i>	<i>78,7</i>	<i>77,6</i>
<i>secrétaire assistant(e)</i>	<i>68,2</i>	<i>66,9</i>	<i>65,4</i>
Industrie et bâtiment	85,3	79,9	78,1
Entretien final pour validation du titre complet	95,0	84,9	79,3

Source :
base certification
AFPA,
traitement Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final à l'AFPA.

cissement est déjà perceptible fin 2006 : 24 % des candidats accompagnés au premier semestre 2006 ont ainsi obtenu un titre en moins de six mois, contre 20 % des candidats accompagnés en 2005 et 13 % des candidats accompagnés en 2004 (tableau 4).

Dans l'ancienne procédure d'accès au titre, les candidats ne se présentaient à l'entretien final que lorsqu'ils avaient validé leurs certificats de compétences professionnelles. L'entretien final n'était donc souvent qu'une simple formalité et les taux de réussite étaient très élevés : 95 % en 2004, 85 % en 2005. Avec la nouvelle procédure, les candidats se présentent immédiatement à l'entretien final. Le risque d'échec est donc supérieur et les échecs sont, de fait, devenus plus fréquents : 16 % des candidats ont échoué à l'entretien final au premier semestre 2006, et 24 % au second semestre.

En moyenne sur l'année, le taux d'échec lors de l'entretien final est de 21 %, contre 15 % en 2005 (tableau 5). Les hommes échouent un peu plus souvent que les femmes : 23 % contre 20 %.

Camille BONAITI
(Dares).

LA VAE DANS LES AUTRES MINISTÈRES CERTIFICATEURS

Après une phase de montée en charge, le dispositif semble avoir atteint son rythme de croisière, notamment pour les ministères certificateurs ayant appliqué la VAE dès 2003 à l'ensemble de leurs titres. C'est le cas, en particulier, pour le ministère de l'Éducation nationale. Des marges de progression demeurent néanmoins, car certains ministères comme ceux en charge des Affaires sociales et de la Santé mettent progressivement de nouveaux diplômes sur le « marché » de la VAE. Par ailleurs, d'autres ministères, comme ceux en charge de la Défense, de la Culture ou de la Mer ont, depuis 2005, aménagé leurs certifications pour les rendre accessibles à la VAE. En 2006, une centaine de candidats ont accédé à des diplômes de ces ministères.

En 2006, près de 60 000 dossiers ont été jugés recevables par les ministères certificateurs et 48 000 dossiers ont été examinés par un jury. 26 000 candidats ont obtenu une certification par la voie de la VAE, soit 16 % de plus qu'en 2005, alors que le nombre de candidats certifiés avait progressé de plus de 65 % entre 2003 et 2004, et de 28 % entre 2004 et 2005 (tableau A et graphique A). Dans le « plan VAE » de juin 2006, les pouvoirs publics avaient fixé un objectif de 60 000 candidats certifiés chaque année, un objectif encore loin d'être atteint en 2006.

En 2006, avec 59 % des diplômes obtenus, l'Éducation nationale reste le principal ministère certificateur, même si sa prédominance se réduit au fil du temps (63 % en 2005).

Le nombre de titres et diplômes délivrés par la voie de la VAE progresse au fil du temps dans l'ensemble des ministères (graphique A). En revanche, le nombre de dossiers de candidatures jugés recevables diminue dans certains ministères. Ainsi, dans les ministères en charge de l'Agriculture et de la Jeunesse et des sports, le nombre annuel de dossiers de candidatures jugés recevables a diminué légèrement entre 2004 et 2006. Pour les ministères chargés des Affaires Sociales et de la Santé, le nombre des dossiers de candidatures jugés recevables a, pour des raisons strictement conjoncturelles, diminué en 2006 (-37 %). En effet pour mieux répondre à la forte demande des candidats, ces ministères ont décidé d'externaliser la gestion des candidatures au CNASEA qui a reçu au départ des moyens limités. Le passage de relais entre les DRASS et le CNASEA a nécessité d'abord la neutralisation du traitement des dossiers de juillet à septembre 2006 puis une montée en charge progressive et régulée notamment pour les diplômes de santé où seule la DRASS Ile de France était autorisée à ouvrir des périodes de dépôt de dossiers de recevabilité. La gestion de la bascule a donc provisoirement allongé les délais de traitement des dossiers.

Tableau A

Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs

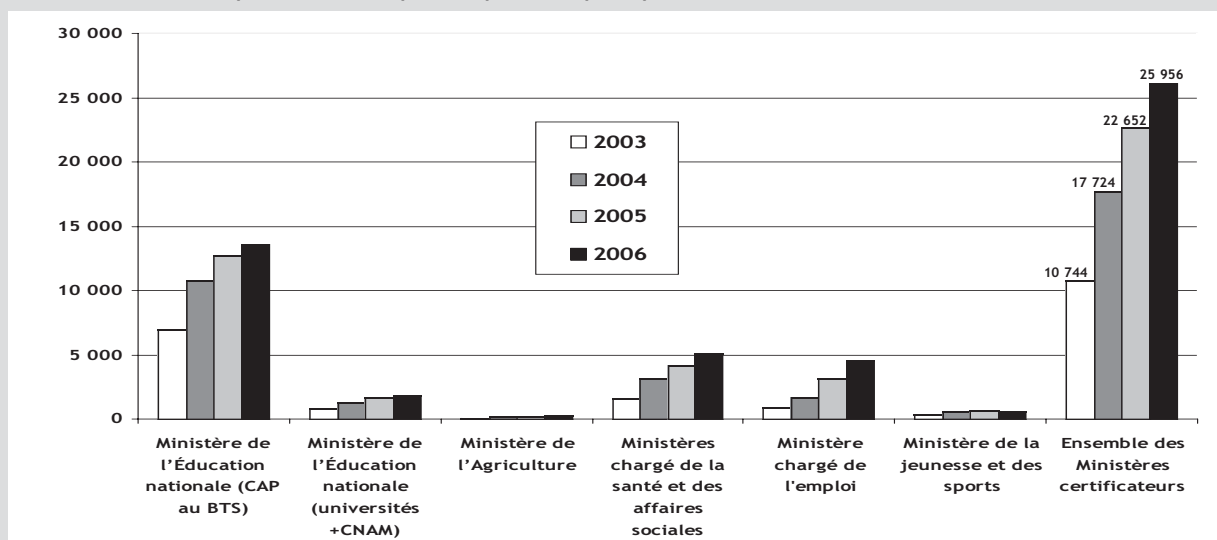
	Nombre de candidats recevables			Nombre de candidats présentés		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	19 136	20 818	23 148	19 136	21 379	22 284
Ministère de l'Éducation nationale (universités + CNAM)	nd	nd	nd	4 563	4 146	3 935
Ministère de l'Agriculture	930	828	839	263	351	365
Ministères chargés de l'action sociale et de la santé.....	nd	25 663	16 235	nd	9 219	10 400
Ministère chargé de l'emploi	5 200	7 363	8 855	4 764	7 426	9 360
Ministère de la jeunesse et des sports	3 480	3 025	2 503	1 535	1 780	1 407
Ministère de la Défense	-	nd	151	-	53	86
Ministère de la Culture	-	-	1 193	-	-	26
Ministère chargé de de la mer	-	-	nd	-	-	74
Ensemble des ministères certificateurs.....	nd	entre 60 000 et 63 000	entre 56 000 et 59 000	nd	44 354	47 937

Note : les données de l'année 2006 du Ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an. Les données de l'année 2006 des ministères de l'Éducation nationale (enseignement supérieur) et de la Jeunesse et des sports ne sont pas disponibles

Source : Ministères certificateurs - traitement Dares.

Graphique A

Nombre de titres et diplômes obtenus par VAE parmi les principaux certificateurs



Note : les données de l'année 2006 du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur ne représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an.

Source : Ministères certificateurs - traitement Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 122 €, CEE (TTC) 129 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 127,50 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 131,60 €, supplément avion rapide : 8,05 €. Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.